REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20251114-2025_12_10-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

14 NOVEMBRE 2025

N° 2025-12-10

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 142
Présents (mini 40) : 45

Nombre de voix

En exercice : 262
Présentes : 77
Représentées : 55
Total (mini 132) : 132

Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix chacun)
Claude AURIAS, Maud GRARD, Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)
Agnès ROSSI

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)
Corinne MOULIN

6 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)
Gilles CREMILLIEUX, Gérald GRIFFIT, Alain JEUNE, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX

34 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)
Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER suppléante, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Philippe BOURSAUX suppléant, Marc BOMPARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Viviane COURBET, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Adrien GAUTIER, Anne GENTIL, Vincent JACQUEMART, Nicolas JANNOT, Alain JEUNE, Brigitte LANGOUËT, Catherine LANTEAUME, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jennifer NORIS, Martine PECH-RABASSE, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Yannis ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Jacques SELLIER, Lionel TARDY.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Monique BALDUCHI à Fabienne BARBANSON, Laurence GIRARD à Françoise BELLANGER suppléante, Claire LAPIE et Éric RICHARD à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Chantal EYMEOUD et Françoise PINET à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard TENOUX et Caroline YAFFEE à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Jeannie DENIEAULT et Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Laurent COMBEL et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Marlène MOURIER et Marie-Hélène THORAVAL à Patricia PICARD, Alain MARTINASSO et Jean-Noël PASERO à Pascale ROCHAS, Pascal CIRER-METHEL à Yannis ROCHAS, Danielle TOUCHE à Frédéric ROUX, Stéphane DECONINCK et Claudine GOURDON à Christelle RUYSSCHAERT, Annie FEUILLAS à Olivier SALIN,

Délégués excusés

Gérard BICHON, Jacqueline BOUYAC, Pierre COMBES, Christian GODART, Annkatrin JEPSEN, Alain LABROT, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Agnès PAGIS suppléante.

Invités excusés

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes, Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme, Brigitte TALON Présidente du CSEP.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20251114-2025_12_10-

Participaient également à la réunion :
Elisabeth CHABOT, chargée de mission région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Christel MORIN, Coordonnatrice zone sud Drôme – Conseil départemental de la Drôme
Jean SCHÜLER, suppléant de la CC Sisteron Buëch

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Programme d'éducation à l'environnement et au territoire 2026-2027 : modalités de participation des communes haut alpines

Rapport :

La Présidente expose,

La mission éducation au territoire et à l'environnement tire sa réussite auprès des enfants et familles du territoire de plusieurs atouts :

- Sa stabilité dans le temps : il s'agit d'un dispositif ancré dans le territoire sur lequel comptent la communauté pédagogique et celle des baronautes ;
- Un appel à projet annuel qui permet une adaptation aux programmes pédagogiques des enseignants ;
- Des groupes de travail mixtes associant baronautes, communauté pédagogique et élus qui permettent de co-construire des actions et projets collectifs ;
- Une offre de formation co-construite et donc adaptée aux baronautes pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et garantir la qualité des interventions auprès des enfants ;
- Une action de valorisation de la mission ;
- Une animation pérenne assurée par un chargé de mission éducation au territoire et à l'environnement financé par les cotisations statutaires des membres du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- La gratuité des interventions intégralement financées par la Région Sud dans la partie haut-alpine du Parc.

Malheureusement, la subvention régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur a été suspendue depuis l'année scolaire 2025-2026. Suite à une discussion avec les services du Département des Hautes-Alpes, celui-ci pourrait financer cette action. Afin de lui assurer l'engagement du territoire dans la préservation de cette mission, il conviendrait de pouvoir afficher dans le plan de financement une participation financière des communes.

Compte tenu du cadre financier qui a été proposé pour financer les animateurs OLD en Drôme, sollicitant une participation forfaitaire des communes en fonction de leur strate de population, il est proposé d'appliquer ce même cadre pour le financement de la mission éducation au territoire et à l'environnement aux communes haut-alpines.

Population DGF N-2	Communes classées du Syndicat mixte du Parc	Autres Communes
<50	75 €	150 €
[50-100]	150 €	300 €
[100-300]	300 €	600 €
[300-600]	600 €	1 200 €
[600-1000]	1 000 €	2 000 €
[1 000-2 000]	2 000 €	4 000 €
[2 000-3 500]	4 500 €	9 000 €
> 3 500	5 000 €	10 000 €

REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20251114-2025_12_10-

Délibération

- Considérant la délibération du Bureau syndical n°2025-11-07 du 14 octobre 2025, approuvant le cadre des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Drôme concernant la mission éducation au territoire et à l'environnement pour l'année 2026-2027 ;
- Considérant la suspension des financements de la Région Sud dans ce domaine ;
- Considérant l'opportunité offerte par le Département des Hautes-Alpes de soutenir plus significativement cette mission pour l'année 2026-2027 ;
- Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable » ;

Après en avoir délibéré, par 115 voix pour, 6 voix contre, 4 abstentions (et 7 non-votants), le Comité Syndical

- **Approuve** le cadre financier de la contribution des communes haut-alpines à la mission éducation au territoire et à l'environnement **;**
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX